

COMMUNIQUÉ DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM SUR L'ADMINISTRATION FISCALE (FTA) « TENUE À AMSTERDAM » EN 2020

Nous, responsables et représentants de 50 administrations fiscales, nous sommes rencontrés à l'occasion de la 13e réunion plénière du Forum sur l'administration fiscale (FTA) de l'OCDE les 7 et 8 décembre¹. Cette assemblée, qui devait initialement se tenir en 2020 à Amsterdam est, par nécessité, devenue la première réunion en séance plénière virtuelle du FTA. Le programme, de même que l'assemblée plénière, ont réuni plus de 300 délégués. Étaient notamment présents le secrétaire d'État néerlandais aux finances, des directeurs généraux et hauts responsables d'administrations fiscales, des représentants du monde de l'entreprise, ainsi que d'organisations internationales partenaires.

L'année 2020 aura été une période de bouleversements et de défis sans précédent pour nos pays et nos citoyens. Alors que le public devait faire face aux incertitudes liées à la pandémie, bon nombre d'administrations fiscales ont joué un rôle décisif en aidant les pouvoirs publics de leur pays à définir des mesures d'urgence pour soutenir les personnes dans le besoin. Nous saluons les efforts déployés par les nombreux responsables et agents d'administrations fiscales qui ont été sollicités pour relever ce défi et qui ont répondu à l'appel avec professionnalisme et fierté.

En nous mettant au service de nos citoyens, nous avons dû, pour la plupart d'entre nous, adapter sensiblement notre activité durant la crise, souvent à une cadence effrénée. De nombreuses administrations ont adopté de nouvelles façons de travailler, notamment en généralisant le recours au télétravail. Par ailleurs, au vu de la rapidité de conception et de déploiement des programmes complexes mis en œuvre par les administrations fiscales, y compris en collaboration étroite avec d'autres pans de l'administration, il est très probable que nos modes de fonctionnement évoluent de façon permanente.

La reprise peut, à ce stade, sembler lointaine pour de nombreuses juridictions, qui pourraient continuer à subir les répercussions économiques et budgétaires de la pandémie pendant longtemps encore. Les recettes fiscales devraient diminuer, la dette fiscale pourrait augmenter sensiblement, et de nombreux contribuables continueront vraisemblablement à rencontrer des difficultés.

La pandémie de COVID-19 a, de bien des façons, révélé à quel point nos économies sont fortement interconnectées. Dans ce contexte, le rôle du FTA de l'OCDE en tant qu'instrument de collaboration multilatérale est devenu encore plus prégnant et les débats de la réunion plénière ont été centrés cette année sur quatre aspects clés de la collaboration au sein du FTA :

- les réponses à la pandémie de COVID-19 et les enseignements tirés de la crise à ce jour ;
- le recensement et l'atténuation des nouveaux risques ;

¹ Le [Forum sur l'administration fiscale](#) rassemble les responsables de 53 des administrations fiscales des économies avancées du monde, notamment des pays de l'OCDE et du G20. Notre objectif est d'agir en collaboration pour relever les enjeux et opportunités auxquels font face les administrations fiscales à l'échelle mondiale, pour garantir la collecte équitable, efficace et efficiente des recettes publiques. Ensemble, les membres du FTA perçoivent chaque année plus de 11 500 milliards EUR de recettes fiscales.

- la transformation numérique des administrations fiscales à l'appui d'un système d'imposition plus fluide ; et
- les prochaines étapes du renforcement des outils destinés à améliorer la sécurité juridique en matière fiscale et des résultats dans ce domaine.

Réponses à la pandémie de COVID-19

Les membres du FTA ont travaillé en étroite collaboration depuis le début de la crise afin de définir rapidement des mesures de soutien aux contribuables et de repenser nos plans de continuité de l'activité. Dans de nombreux cas, nous avons été en mesure d'atteindre ces objectifs parce que nous avons pu apprendre les uns des autres quasiment en temps réel. Cela a été possible grâce à l'organisation fréquente de réunions virtuelles au sein du FTA qui nous ont permis d'examiner en profondeur la question de la gestion de la crise, et grâce au partage de ces connaissances ainsi acquises à travers un certain nombre de mesures et d'actions de communication destinées à apporter un appui à la communauté des administrations fiscales au sens large. Différents rapports ont notamment été produits en coopération avec le Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT) et l'Organisation intra-européenne des administrations fiscales (IOTA) sur les mesures prises pour aider les contribuables, favoriser la continuité de l'activité dans un contexte de crise et planifier la phase de reprise. Au vu des graves répercussions de la crise sur les PME, nous avons fait de ce secteur l'un des axes prioritaires de nos efforts collectifs ; c'est pourquoi nous avons publié, à l'occasion de la réunion plénière, le premier d'une série de rapports destinés à aider ces entreprises à se conformer à leurs obligations fiscales, notamment grâce à une meilleure compréhension des réalités opérationnelles.

Nous sommes convenus d'entreprendre ensemble de nouveaux projets qui s'appuieront sur nos expériences récentes pour améliorer notre capacité de résilience face aux crises futures, et d'identifier des axes d'amélioration pour nos travaux en cours, en :

- mettant en commun de nouvelles méthodes de travail envisagées par les administrations fiscales pour gagner en efficacité, en résilience et en agilité ;
- analysant comment les outils numériques et l'évolution rapide des systèmes d'information peuvent nous aider à gérer la crise ;
- élaborant un manuel exposant les principaux éléments à prendre en considération pour garantir la réussite du télétravail, lequel se poursuivra probablement bien au-delà de la crise, qui abordera notamment les questions du soutien à l'évolution de carrière et de l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nouveaux risques

Les responsables des administrations fiscales ont dressé le bilan des principaux risques auxquels sont confrontées depuis peu leurs administrations, notamment ceux qui découlent de la crise. Ces risques, qui font l'objet d'un suivi constant, ont été identifiés grâce aux travaux de la communauté d'intérêt sur la gestion globale des risques (Enterprise Risk Management) du FTA, ainsi que grâce à l'exercice prospectif fondé sur les données disponibles piloté par l'administration fiscale australienne (Australian Taxation Office) et le Groupe de travail international pour le partage des renseignements et la collaboration (Joint International Taskforce on Shared Intelligence and Collaboration – Réseau JITSIC). Forts de cette analyse et des apports de la réflexion collective menée à l'occasion de la réunion plénière, nous avons demandé aux

réseaux concernés du FTA d'entreprendre de nouveaux travaux communs visant à mieux comprendre et à atténuer les principaux risques qui apparaissent.

Transformation numérique de l'administration fiscale

En réponse à la demande formulée par les responsables de l'administration fiscale lors de l'assemblée plénière de Santiago en 2019, qui appelait à définir une vision visant à aider les administrations fiscales à aborder le virage de la transformation numérique, une note de réflexion intitulée *Tax administration 3.0 (Administration fiscale 3.0)* a été publiée à l'occasion de la réunion plénière. Les possibilités d'interconnexions croissantes offertes entre les différents systèmes utilisés par les contribuables dans la gestion de leurs affaires permettent de plus en plus d'envisager l'intégration des procédures fiscales dans ces systèmes, sous réserve d'obtenir les garanties nécessaires en termes de précision, de fiabilité et de sécurité. Cette transformation numérique – l'*Administration fiscale 3.0* – est à même de contribuer à une conformité « intégrée » dans un plus grand nombre de domaines, de rapprocher l'impôt des faits générateurs et de réduire la charge pouvant résulter de la fiscalité.

Nous avons par conséquent approuvé le projet d'élaboration, début 2021, d'une feuille de route visant à identifier les domaines prioritaires pour les travaux futurs du FTA, notamment ceux dans lesquels la définition de standards internationaux pourrait être bénéfique (identité numérique, facturation électronique et mécanismes de sécurisation, par exemple), en vue d'un partage en temps réel des informations entre pays. L'objectif de cette feuille de route sera également de déterminer par quels moyens nous pouvons renforcer les mécanismes existants de partage des connaissances pratiques concernant la transformation numérique, en abordant notamment les questions relatives à la conduite du changement.

Sécurité juridique en matière fiscale

Les responsables des administrations fiscales ont examiné les progrès réalisés dans le cadre du programme sur la sécurité juridique en matière fiscale, qui constitue l'un des axes prioritaires du FTA, dans l'optique de développer et renforcer les outils et procédures de prévention et de règlement des différends. À cet égard, nous nous sommes convenus :

- de faire passer le projet International Compliance Assurance Programme (ICAP) de la phase pilote à la phase de mise en œuvre, en associant à ce programme un nombre croissant d'administrations fiscales, à l'appui de l'évaluation coordonnée des risques en matière de prix de transfert présentés par les groupes d'entreprises multinationales. Des informations complémentaires sur l'ICAP sont disponibles sur le site du FTA et de plus amples détails seront communiqués début 2021.
- de poursuivre les travaux visant à déterminer comment renforcer la sécurité juridique en matière fiscale en apportant des améliorations aux Accords préalables en matière de prix de transfert (APP), en généralisant le recours aux APP multilatéraux et à la procédure amiable, et en utilisant à un référentiel normalisé pour l'analyse des différends les plus fréquents en matière de prix de transfert. Les travaux viseront également à aider les administrations fiscales à améliorer l'efficacité de l'évaluation des risques fiscaux, notamment grâce au lancement d'un outil d'évaluation et d'assurance des risques fiscaux (TREAT) destiné à l'analyse des déclarations pays par pays déposées par les multinationales, conformément au standard établi par l'Action 13 du Projet BEPS.
- d'envisager le développement de canaux mieux sécurisés pour les échanges multilatéraux entre administrations fiscales portant sur l'examen d'informations confidentielles sur les contribuables,

qui constitue un aspect particulièrement important de la sécurité juridique en matière fiscale. La crise a mis en lumière les difficultés rencontrées par les administrations fiscales pour engager des discussions multilatérales sécurisées, dès lors que les réunions physiques ne sont pas possibles. L'identification des plateformes sécurisées appropriées favorisera des échanges plus fréquents entre administrations fiscales, en réduisant les ressources nécessaires à cet effet, et s'inscrira à l'appui de diverses approches multilatérales en faveur de la sécurité juridique en matière fiscale.

Enfin, nous sommes convenus d'organiser au premier trimestre 2021 une réunion, qui sera centrée sur la façon dont les membres du FTA peuvent aider au mieux les pays en développement dans leurs efforts de renforcement des capacités fiscales, et notamment sur les questions relatives à la transformation numérique des administrations fiscales et à la poursuite du développement du programme Inspecteurs des impôts sans frontières. Nous attendons également avec intérêt les prochaines réunions plénières du FTA, qui, nous l'espérons, pourront se tenir en présentiel à Singapour en 2021 et en Australie en 2022.

Toutes les informations utiles sur les rapports du FTA publiés à l'occasion de la réunion plénière et depuis l'assemblée plénière tenue à Santiago en 2019 sont incluses en annexe de ce communiqué, avec la liste des participants et l'ordre du jour de la réunion.

Annexe A – Liste des administrations fiscales et organisations participantes

Afrique du Sud	États-Unis	Malaisie
Allemagne	Fédération de Russie	Mexique
Arabie saoudite	Finlande	Norvège
Argentine	France	Nouvelle-Zélande
Australie	Géorgie	Pays-Bas
Autriche	Grèce	Pérou
Belgique	Hong Kong, Chine	Pologne
Brésil	Hongrie	Portugal
Canada	Inde	République slovaque
Chili	Indonésie	Roumanie
Chine (République populaire de)	Irlande	Royaume-Uni
Colombie	Islande	Singapour
Corée	Israël	Suède
Costa Rica	Italie	Suisse
Danemark	Japon	Turquie
Espagne	Lettonie	
Estonie	Lituanie	
	Luxembourg	

Organisations internationales

Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF)

Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT)

Fonds monétaire international (FMI)

Organisation intra-européenne des administrations fiscales (IOTA)

Organisation mondiale des douanes (OMD)

Annexe B – Ordre du jour de la 13e assemblée plénière du FTA, réunion virtuelle, Amsterdam

JOUR 1 : lundi 7 décembre 2020 : de 13h00 à 16h00 heure de Paris

13h00 – 13h15	SESSION I – REMARQUES INTRODUCTIVES ET ALLOCATION DE BIENVENUE
<p><u>Allocation de bienvenue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Bob Hamilton, Président du FTA, Commissaire de l'Agence du revenu du Canada 	
13h15 – 13h25	SESSION II – SOUTENIR LA REPRISE : ALLOCATION D'OUVERTURE
<p><u>Allocation inaugurale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Hans Vijlbrief, Secrétaire d'État aux finances, affaires fiscales et administration fiscale, Pays-Bas 	
13h25 – 14h30	SESSION III – COVID-19 - ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CRISE
<p><i>Cette session sera l'occasion d'examiner les conclusions des réunions tenues en amont de la session plénière concernant différents aspects des enseignements tirés de la crise du COVID-19 et leurs implications.</i></p> <p>Animatrice des débats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Naomi Ferguson, Directrice générale, Inland Revenue Department (IRD), Nouvelle-Zélande <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Merete Agergaard, Directrice générale, administration fiscale danoise, Danemark • M. Edward Kieswetter, Directeur général, South African Revenue Service, Afrique du Sud • M. Hans D'Hondt, Président, FPS Finances, Belgique • M. Ramez Katf, Directeur général adjoint et responsable des systèmes d'information, Australian Taxation Office, Australie • M. Tetsuo Kabe, Directeur général, administration fiscale nationale, Japon 	
14h30 – 15h45	SESSION IV – POINT DE VUE DES ADMINISTRATIONS FISCALES SUR LES RISQUES ENCOURUS
<p><i>Cette session sera l'occasion d'examiner les conclusions des réunions tenues en amont de la session plénière sur les principaux risques auxquels sont confrontées, du point de vue de leurs responsables, les administrations fiscales.</i></p> <p>Animateur des débats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Chris Jordan, vice-Président du FTA, Directeur général, Australian Taxation Office <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Charles Rettig, Directeur général, Internal Revenue Service, États-Unis • M. Valerio Barbantini, Directeur général adjoint, administration fiscale italienne, Italie • M. Sabin Samitah, Directeur général, Conseil de l'administration fiscale malaisienne, Malaisie • M. Jesús Gascón, Directeur général, administration fiscale espagnole, Espagne • Mme Katrin Westling Palm, Directeur général administration fiscale suédoise, Suède 	
15h45 – 16h00	REMARQUES DE CONCLUSION – JOUR 1 : M. Bob Hamilton, Président du FAI

JOUR 2 : mardi 8 décembre 2020 : de 13h à 16h heure de Paris

13h00 – 13h30	SESSION V – INTRODUCTION À LA FISCALITÉ DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
<p><i>Cette session sera l'occasion de tenir les responsables informés des discussions en cours sur la fiscalité de l'économie numérique et de ses implications pour les administrations fiscales.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Bob Hamilton, Président du FTA, Commissaire de l'Agence du revenu du Canada • M. Pascal Saint-Amans, Directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE 	
13h30 – 14h30	SESSION VI – SESSION VI – SÉCURITÉ JURIDIQUE EN MATIÈRE FISCALE – PRÉVENTION ET RÈGLEMENT
<p><i>Cette session sera l'occasion d'examiner les conclusions des réunions tenues en amont de la session plénière sur les outils disponibles pour accroître la sécurité juridique en matière fiscale en améliorant la prévention et le règlement des différends.</i></p> <p>Animateur des débats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Bob Hamilton, Président du FTA, Commissaire de l'Agence du revenu du Canada <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Panorama de la sécurité juridique en matière fiscale <ul style="list-style-type: none"> ○ M. Achim Pross, Chef de division, Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE ○ M. Will Morris, Président de la commission fiscale, Business at OECD. • Programme international pour le respect des obligations fiscales (ICAP) <ul style="list-style-type: none"> ○ M. Doug O'Donnell, Directeur général adjoint, Internal Revenue Service, États-Unis • APP ; APP multilatéraux et procédure amiable ; analyse comparative <ul style="list-style-type: none"> ○ M. Ted Gallivan, sous-Commissaire, Agence du revenu du Canada, Canada • Plateformes sécurisées de communication à l'appui de la sécurité juridique en matière fiscale <ul style="list-style-type: none"> ○ Mme Fiona Hay, Responsable des relations internationales et du renforcement des capacités, Business, Assets and International (BAI), HM Revenue & Customs, Royaume-Uni 	
14h30 – 15h40	SESSION VII – TRANSFORMATION NUMÉRIQUE
<p><i>Cette session sera l'occasion d'examiner les conclusions des réunions tenues en amont de la session plénière sur différents aspects de la transformation numérique concernant les administrations fiscales.</i></p> <p>Animateur des débats et intervenant principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Daniil Egorov, Directeur général, Service fédéral des impôts, Russie <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Niall Cody, Directeur général, Revenue Ireland, Irlande • M. Fernando Barraza, Directeur général, Servicio de Impuestos Internos, Chili • Mme Nina Schanke Funnemark, Directrice générale, Administration fiscale norvégienne, Norvège • M. Ng Wai Choong, Directeur général, Inland Revenue Authority of Singapore, Singapour • M. Jérôme Fournel, Directeur général, Direction Générale des Finances Publiques, France 	

15h40 – 16h00

SESSION VIII : SÉANCE DE CLÔTURE

Séance de clôture

- **Approbation du communiqué**
- **Observations relatives aux débats ultérieurs du FAI sur le renforcement des capacités**
M. Wang Daoshu, Chef économiste, administration fiscale d'État, République populaire de Chine
- **Remarques de conclusion : M. Bob Hamilton**, Président du FTA, Directeur général, Agence du revenu du Canada, Canada

Annexe C – Rapports du Forum sur l'administration de l'impôt présentés à l'occasion de la réunion plénière virtuelle d'Amsterdam

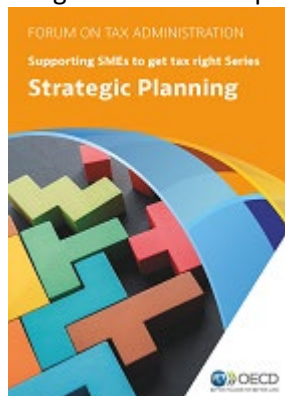
[Tax Administration 3.0: The Digital Transformation of Tax Administration](#) (administration fiscale 3.0 : transformation numérique de l'administration fiscale)



Cette note de synthèse préparée par le Forum sur l'administration fiscale (FTA) définit une vision pour la transformation numérique des administrations fiscales, qui vise à faire de la fiscalité un processus intégré et fluide au fil du temps. L'objectif de ce document est d'encourager les débats et les échanges, tant sur la vision elle-même que sur les éléments clés qui la composent.

Ses auteurs espèrent qu'il aboutira à la définition d'un langage et d'un cadre et d'un objectif communs, qui éclaireront la réflexion, tant individuelle que collective, des administrations fiscales qui s'engagent sur la voie de la transformation numérique. La prochaine étape envisagée sera l'élaboration d'une feuille de route qui identifiera les axes de travail prioritaires du FTA pour l'avenir.

[Supporting SMEs to Get Tax Right Series: Strategic Planning](#) (aider les PME à se conformer à leurs obligations fiscales : planification stratégique)



Ce rapport vise à soutenir les administrations fiscales dans le développement et la mise en œuvre d'approches stratégiques destinées à aider les PME à se conformer à leurs obligations fiscales et à déterminer les approches envisageables pour réduire la charge administrative pesant sur ces entreprises. Il fournit également quelques exemples de pays ayant élaboré et mis en œuvre de telles stratégies, à travers notamment deux études de cas.

Ce rapport est le premier d'une série de notes destinées à aider les PME. Les prochaines éditions porteront sur les relations entre les administrations fiscales et les PME ; l'offre de services numériques ; les questions ayant trait à la confiance, à l'équité et à la coopération ; et les solutions permettant d'intégrer la fiscalité dans les logiciels utilisés à l'appui des activités courantes des PME, et baptisées solutions de « fiscalité intégrée ».

[Tax Debt management Network: Enhancing International Tax Debt Management](#) (réseau de gestion de la dette fiscale : améliorer la gestion des créances fiscales internationales)



Ce rapport, qui a été élaboré par le Réseau sur la gestion de la dette fiscale (Tax Debt Management Network) du Forum sur l'administration fiscale, est centré sur certains des principaux problèmes actuellement posés par le recouvrement des créances fiscales internationales et énonce un certain nombre de recommandations pour contribuer à y remédier. Parmi les problèmes rencontrés, on peut citer le manque de statistiques fiables pour éclairer la prise de décisions, les difficultés potentielles liées à l'identification des créanciers et des actifs, ainsi que, dans certains cas, le manque apparent d'expérience et de connaissances en matière de procédures et de bonnes pratiques à appliquer pour demander une assistance au recouvrement. Ce document, qui s'appuie sur le rapport intitulé [Working Smarter in Tax Debt Management \(OCDE 2014\)](#), contient un certain nombre de recommandations visant à orienter les travaux à venir du Réseau sur la gestion de la dette fiscale.

[Automatic Exchange of Information: Guide on Promoting and Assessing Compliance by Financial Institutions](#) (échange automatique de renseignements fiscaux : promouvoir et évaluer le respect des obligations par les institutions financières)

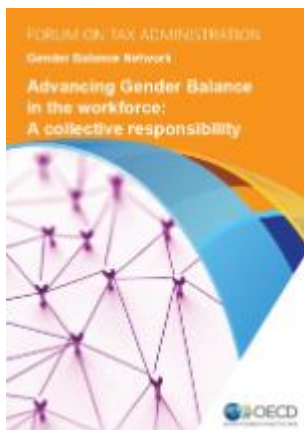


L'échange automatique de renseignements entre administrations fiscales au titre de la Norme commune de déclaration (NCD) et de la Loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers adoptée par les États-Unis (Loi FATCA) porte sur de larges quantités d'informations relatives aux comptes financiers. Pour que ces informations puissent être utilisées efficacement par l'administration fiscale destinataire, il est nécessaire que l'administration émettrice comme l'ensemble des institutions financières aient mis en place de solides procédures de diligence raisonnable et de communication d'informations.

Ce guide de conformité a pour objectif d'aider les responsables de l'action publique et les institutions financières à exercer leur devoir de suivi et de contrôle du respect des obligations déclaratives au titre de la NCD et de la Loi FATCA. Il apporte également un éclairage concret sur les caractéristiques potentielles d'un régime de conformité solide.

Annexe D – Rapports du Forum sur l'administration de l'impôt publiés depuis la réunion plénière du FTA de Santiago en 2019

[Advancing Gender Balance in the Workforce: A Collective Responsibility](#) (améliorer l'équilibre femmes-hommes au travail : une responsabilité collective)



Ce rapport a été rédigé par le Réseau en faveur de la parité femmes-hommes (Gender Balance Network, GBN) du Forum sur l'administration fiscale (FTA). Il présente des exemples d'initiatives, législatives et administratives, prises par un certain nombre d'administrations membres du GBN ou par les pouvoirs publics de leurs pays pour favoriser et améliorer l'équilibre femmes-hommes. Il fournit des informations comparatives utiles, à prendre notamment en compte aux fins de la définition des politiques et actions à venir au niveau national. Les travaux relatifs à ce rapport ont été pilotés au sein du GBN par des responsables issus de l'Agence du revenu du Canada. Il s'agit de la deuxième édition d'une série de rapports prévus par les réseaux et les communautés d'intérêt du FTA, qui réunissent des experts pour leur permettre d'échanger leurs points de vue et de travailler ensemble sur les principaux sujets qui intéressent les administrations fiscales modernes.

[Tax Administration Responses to COVID-19: Assisting Wider Government](#) (réponses des administrations fiscales face au COVID-19 : soutenir l'action plus générale des pouvoirs publics)



Ce rapport décrit certaines des nouvelles responsabilités prises en charge par les administrations fiscales afin de soutenir les mesures plus générales prises par les pouvoirs publics pour apporter un soutien aux contribuables et aux citoyens. Ce document, qui a été compilé avec l'aide de la communauté d'intérêt sur la gestion globale des risques (Enterprise Risk Management) du Forum sur l'administration fiscale de l'OCDE, présente certains éléments dont les administrations pourraient tenir compte en assumant ces nouvelles responsabilités. Il met également en lumière les possibilités de tirer parti de l'expérience acquise pour améliorer la résilience et l'agilité futures des administrations fiscales.

[Série des Communautés d'intérêts : Améliorer la gestion du risque d'atteinte à la réputation](#)



Ce rapport souligne l'importance de la gestion du risque d'atteinte à la réputation dans les administrations fiscales modernes et énonce un certain nombre de considérations clés à prendre en compte pour identifier et gérer de tels risques. Il contient également un ensemble d'outils destinés à aider les administrations fiscales à développer leurs capacités dans ce domaine, à commencer par un modèle de maturité visant à leur permettre de dresser leur propre état des lieux et d'identifier les axes d'amélioration possibles pour l'avenir. Ce document est l'œuvre de la communauté d'intérêt sur la gestion globale des risques (Enterprise Risk Management) du FTA. Il est le premier d'une série de rapports prévus par les communautés d'intérêt du FTA, qui réunissent des experts pour leur permettre d'échanger leurs points de vue et de travailler ensemble sur les principaux sujets qui intéressent les administrations fiscales modernes.

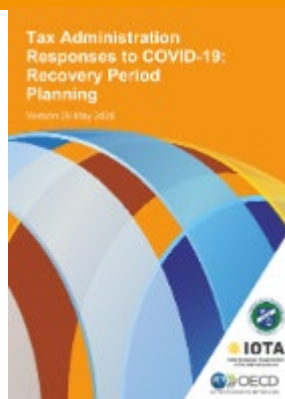
[Code of conduct: Co-operation between tax administrations and sharing and gig economy platforms](#)

(code de conduite : coopération entre les administrations fiscales, économie du partage et économie à la demande)



L'OCDE a élaboré des règles types de déclaration, selon lesquelles les opérateurs de plateformes numériques sont tenus de recueillir, et de communiquer aux administrations fiscales, des informations sur les revenus réalisés, via leurs plateformes, par les prestataires de services d'hébergement, de transport et de services à la personne. En dehors de ces règles types, un code de conduite, développé à l'intention des plateformes en ligne, énonce certains des éléments clés de la coopération entre ces plateformes et les administrations fiscales en vue de fournir aux vendeurs des informations sur leurs obligations fiscales, ainsi qu'un soutien, tout en minimisant la charge liée au respect de ces obligations. Ce code de conduite a vocation à compléter les règles types, et à encourager le respect volontaire des obligations fiscales, en particulier dans des cas où les vendeurs ne sont pas soumis aux obligations déclaratives en vertu des règles types, par exemple lorsque les transactions se situent en dehors du champ d'application de ces règles ou lorsque la juridiction n'a pas mis en œuvre ces règles.

[Réponses de l'administration fiscale face au COVID-19 : Planifier la phase de reprise](#)



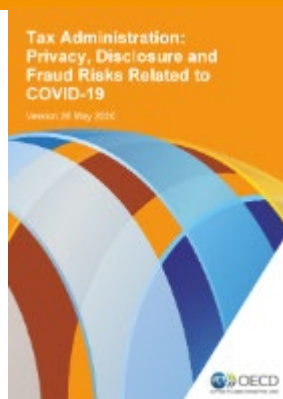
Le Forum sur l'administration fiscale (FTA) a rédigé en collaboration avec la communauté d'intérêt sur la gestion globale des risques (Enterprise Risk Management) du FTA ce document de référence, qui passe en revue certaines des principales problématiques que les administrations fiscales pourraient prendre en compte lors de la planification de la période de reprise qui suivra la pandémie. Cette reprise sera potentiellement longue et difficile au vu de l'ampleur et de la portée du choc économique et de la nécessité probable de maintenir certaines mesures de confinement, ainsi que du risque de nouvelles vagues successives de contamination. Il s'agit du troisième document de référence sur le COVID-19 produit en collaboration avec le Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT) et l'Organisation intra-européenne des administrations fiscales (IOTA).

[Réponses de l'administration fiscale au COVID-19 : mesures prises pour soutenir les contribuables](#)



La situation d'urgence liée au COVID-19 pèsera sur la vie d'un grand nombre de personnes à l'échelle de la planète et les gouvernements engagent des actions sur de multiples fronts pour apporter un soutien à leurs citoyens et à leurs entreprises et pour assurer des services publics essentiels. Les administrations fiscales prennent part à cet effort en prenant des mesures pour alléger la charge des contribuables et pour aider les entreprises et les personnes physiques qui rencontrent des problèmes de trésorerie ou qui éprouvent des difficultés à honorer leurs obligations fiscales, qu'il s'agisse de leurs obligations déclaratives ou de leurs obligations de paiement, ou toute autre difficulté de quelque nature que ce soit. Ce document de référence contient une vue d'ensemble des mesures prises actuellement par un certain nombre d'administrations fiscales. Il s'agit d'un document conjoint du Forum de l'OCDE sur l'administration fiscale (FTA), du Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT) et de l'Organisation intra-européenne des administrations fiscales (IOTA).

[Administration fiscale : Risques liés à la pandémie de COVID-19 en matière de protection de la vie privée, de confidentialité des données et de fraude](#)



Les administrations fiscales du monde entier multiplient les mesures exceptionnelles afin de soutenir les contribuables et, plus largement, l'économie, notamment en participant à la mise en œuvre d'aides publiques de plus grande ampleur, tout en faisant en sorte, par le biais d'actions diverses, d'assurer la continuité des activités essentielles et la sécurité du personnel comme des usagers. La rapidité avec laquelle ces mesures sont déployées et les modifications apportées à certaines méthodes de travail et procédures de l'administration fiscale peuvent toutefois entraîner une augmentation significative des risques de fraude mais aussi de défaillances ou de manquements liés aux exigences de confidentialité des données et de protection de la vie privée. Ce document passe en revue quelques-uns de ces risques généraux, ainsi que les stratégies envisageables pour les atténuer, en mettant tout particulièrement l'accent sur les questions de télétravail.

Réponses de l'administration fiscale au COVID-19 : Considérations liées à la continuité de l'activité



Ce document de référence donne une vue d'ensemble des mesures de continuité de l'activité que les administrations fiscales peuvent être amenées à prendre face à la pandémie actuelle. Il s'agit d'un document conjoint du Forum de l'OCDE sur l'administration fiscale (FTA), du Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT) et de l'Organisation intra-européenne des administrations fiscales (IOTA). Il prend en compte les exemples et commentaires transmis par les administrations fiscales en réponse à une enquête soumise par les trois organisations à leurs membres. Ce document a pour objet d'aider les administrations fiscales à mener leur propre réflexion sur les mesures envisageables au niveau national. Bien que la plupart des administrations aient déjà mis en place des plans détaillés de continuité de l'activité, elles devront peut-être les adapter à la nature de la pandémie et aux réponses plus générales des pouvoirs publics.

Tax Debt Management Maturity Model (modèle de maturité de gestion des créances fiscales)



Les modèles de maturité sont un type d'outil relativement courant, souvent utilisé aux fins d'auto-évaluation, pour aider une organisation à déterminer le niveau de ses capacités dans un domaine fonctionnel, stratégique ou organisationnel spécifique.

Ce rapport couvre l'un des domaines fonctionnels les plus vastes de l'administration de l'impôt, La gestion des créances fiscales représente environ 10 % des emplois des administrations fiscales, et l'encours de créances fiscales recouvrables dans les pays membres du Forum sur l'administration fiscale s'élève à quelque 820 milliards EUR (chiffres de 2017). La performance en matière de gestion de la dette fiscale varie néanmoins fortement d'un pays à l'autre, et les administrations fiscales disposent pour faire face à ces créances de différents moyens et outils, qui sont énoncés dans ce rapport.

[Tax Compliance Burden Maturity Model](#) (modèle de maturité de la charge de conformité fiscale)



Les modèles de maturité sont un type d'outil relativement courant, souvent utilisé aux fins d'auto-évaluation, pour aider une organisation à déterminer le niveau de ses capacités dans un domaine fonctionnel, stratégique ou organisationnel spécifique.

Ce rapport porte sur la charge de conformité fiscale. Si elle est essentielle à la réussite de l'administration de l'impôt, la question de la mesure et de la réduction de la charge de conformité fiscale ne relève pas d'une seule fonction au sein de l'administration fiscale. Le modèle de maturité de la charge de conformité fiscale est par conséquent centré sur une description globale de la maturité dans ce domaine, plutôt que sur une série de dispositifs et de procédures institutionnels, approche plus appropriée pour un modèle couvrant une vaste fonction de l'administration fiscale (comme la gestion des créances fiscales).

[Tax Administration 2019: Comparative Information on OECD and other Advanced and Emerging Economies](#) (l'administration fiscale dans les pays de l'OCDE et dans d'autres économies avancées et émergentes : informations comparatives 2019)



Cette huitième édition de la série de rapports sur les administrations fiscales dans les pays de l'OCDE fournit des données comparables au plan international sur certains aspects des régimes fiscaux et de leur administration dans 58 économies avancées et émergentes. Cette publication présente les résultats de l'Enquête internationale sur les administrations fiscales (ISORA, International Survey on Revenue Administration) réalisée en 2018. Cette enquête internationale, qui permet de recueillir des informations et des données sur les administrations fiscales au niveau national est gérée par quatre organisations partenaires : le CIAT, le FMI, l'IOTA et l'OCDE.